



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 19 septembre 2024	Délibération n° 2024-09-19/11 Service à la population – Secteur petite enfance
--------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Le 19 septembre 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 13/09/2024

**ÉTAIENT PRÉSENTS (25) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mme Ozief, MM. Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo.

**PRÉSENTS PAR PROCURATION (06) :**

M. Verna à M. Surie, M. Desrivières à M. le Maire, M. Poisson à M. About, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Malnati à Mme Umnus, Mme David à M. Amédéo

**ABSENTS EXCUSÉS (02) :**

MM. Zakaria, Duranteau.

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE :** MME KRAWCZYK

**OBJET :** Convention d'objectifs et de financement 2024/2025 pour l'Établissement Multi Accueil Collectif et Familial (EMACF) « Les premiers pas » - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L214-1 et suivants,

**VU** la délibération n°2022-06-23/1 du 23 juin 2022 portant sur la signature de la convention d'objectifs et de financement des établissements du jeune enfant de la commune, pour la période 2022-2025,

**VU** la précédente convention portant sur le conventionnement d'objectifs et de financements pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025 et son avenant pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2025,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240925-DEL2024091911-D  
Date de réception préfecture : 25/09/2024

**CONSIDERANT** que la ville de Soisy-sous-Montmorency dispose d'un Etablissement Multi Accueil Collectif et Familial de 78 places, issu de la transformation de la crèche collective et de la crèche familiale,

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, la Ville a signé, une convention définissant les modalités de versement de la prestation de service unique (PSU), et des bonus associés à l'inclusion des enfants en situation de handicap et à la mixité sociale au sein des EAJE,

**CONSIDERANT** qu'un avenant à cette convention a été signé le 21 mai 2024,

**CONSIDERANT**, néanmoins, que compte-tenu de la transformation de la crèche collective et de la crèche familiale en Etablissement Multi-Accueil collectif et familial (EMACF), une nouvelle convention, concernant le nouvel établissement et non les deux structures préexistantes, s'avère nécessaire,

**CONSIDERANT** que cette nouvelle convention a, d'ailleurs, été sollicitée par la CAF lors de son contrôle du 8 avril 2024,

**CONSIDERANT** que cette convention d'objectifs et de financement permet de définir les conditions et modalités du partenariat entre la Ville et la CAF pour le soutien de l'EMACF par l'octroi de plusieurs subventions,

**VU** la convention d'objectifs et de financement 2024/2025 pour l'établissement Multi-Accueil Collectif et Familial (EMACF) « Les premiers pas », ci-annexée,

**VU** l'avis de la Commission Action Sociale, Logement et Petite Enfance en date du 2 septembre 2024,

**VU** l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 12 septembre 2024,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Deluchey,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler le partenariat avec la CAF pour le soutien de l'Etablissement Multi-Accueil Collectif et Familial par l'octroi de plusieurs subventions, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025,

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement 2024/2025 pour l'Etablissement Multi-Accueil Collectif et Familial (EMACF) « Les premiers pas », ci-annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre et signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**ABROGE**, en conséquence, tous les documents antérieurs à la présente convention relatifs à la convention d'objectifs et de financement de la crèche collective, de la crèche familiale et de l'EMACF (conventions, avenants...), à compter de l'entrée en vigueur de la convention d'objectifs et de financement susvisée, qui les remplace.

Le secrétaire  
  
Bania KRAWEZ  


Le Maire,  
Vice-président de la Région Île-de-France  
du Conseil départemental,  
  
M. CHAIANO  


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 25 SEP. 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 26 SEP. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 26 SEP. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240925-DEL2024091911-DE  
Date de réception préfecture : 25/09/2024